



Erreur de la banque en ma faveur

Par **Avgl**, le **13/02/2013** à **19:25**

Bonjour
nest ce quelqu'un peut m'indiquer jusqu'à combien de temps la banque peut réclamer un virement fait à tort sur un compte d'un particulier ?
Merci par avance
cordialement

Par **trichat**, le **15/02/2013** à **18:03**

Bonsoir,
A mon avis, la banque s'apercevra très vite de son erreur et procédera à l'annulation de l'opération en question.
Et par prudence, il est fortement déconseillé d'utiliser (dépenser) une telle somme, car votre compte pourrait se trouver à découvert et l'émission de chèques qualifiée de "chèques sans provision" avec toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre.
Cordialement.